

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de l'agriculture  
de l'agroalimentaire et de la forêt

**Avis relatif à la demande d'enregistrement en indication géographique protégée de la  
dénomination « Sel de Salies-de-Béarn »**

La protection nationale transitoire accordée à la dénomination « Sel de Salies-de-Béarn » par l'arrêté du 5 janvier 2015 relatif à l'homologation du cahier des charges concernant la dénomination « Sel de Salies-de-Béarn » en vue de la transmission à la Commission européenne d'une demande d'enregistrement en tant qu'indication géographique protégée, prend effet au 3 février 2015, date de dépôt de la demande d'enregistrement auprès de la Commission européenne.